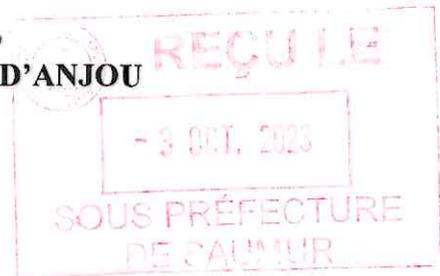




Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie  
FONTAINE GUERIN  
49250 LES BOIS D'ANJOU  
Réunion du 21 septembre 2023



**DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de septembre, à 18h00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

**Convocation :**

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LÉBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Sandro GENDRON (pouvoir à Christelle LE BRUN), Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Secrétaire de séance : Claire HEULIN-RICHER

**CCAS-DEL-23012 / AIDE ALIMENTAIRE**

Le conseil d'administration,

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou rappelle la délibération du 6 juin 2023 CCAS-DEL-23009 où il a été attribué à Mme et M. une aide alimentaire leur a été accordée pour les mois de juillet (cent euros), août (cent euros) et septembre (quatre-vingts euros) 2023.

Mme LE-BRUN explique que sur le plan des ressources de la famille, M. travaille depuis mi-mars 2023 mais est en arrêt de travail à ce jour. Il perçoit des Indemnités journalières qui varient chaque mois (environ 1 060/mois). Madame perçoit différentes prestations de la CAF pour un montant de 955.95€. Le couple bénéficie de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) de la CAF 49 versé directement au bailleur social Maine et Loire Habitat. Cette aide a baissé de 115€ et s'élève donc à 390.40€.

A ce jour, le couple a plusieurs factures impayées :

- Electricité : facture EDF d'un montant de 1453.48 ;
- Logement : facture Maine et Loire Habitat d'un montant de 853,31€ ;
- Eau : facture de la Communauté de Communes Baugeois Vallée d'un montant de 295,10€.

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois, propose au conseil d'administration d'attribuer une aide alimentaire pour soutenir Mme et M. le temps de régulariser sa situation pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2023. Le montant de l'aide alimentaire mensuelle est attribué comme suit :

**Montant aide alimentaire par mois.....100,00 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**EN EXERCICE : 15**  
**VOTES POUR : 9**  
**VOTE CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Vu le dossier et la démarche effectuée par Mme et M.

**ARTICLE 1 :**

**DECIDE** d'accorder une aide alimentaire de 100 € (cent euros) à Mme et M. par bons alimentaires pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023.

**ARTICLE 2 :**

**PRECISE** que l'aide alimentaire est valable pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ; sous la supervision de Madame LE-BRUN, Vice-Présidence du CCAS de la commune des Bois d'Anjou.

**ARTICLE 3 :**

**RECOMMANDE** à la famille de se rapprocher de la Maison des Solidarités Loir-Baugeois-Vallée pour être accompagnée et aidée concernant leur situation.

**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 21 septembre 2023**

**La Vice-Présidente,  
Christelle LE-BRUN**



**La secrétaire,  
Claire HEULIN-RICHER**